



Administration générale et partenariats

Décision n° 2022-191

Objet : prise à bail des locaux situés 49 rue de Bagneux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'opportunité de créer une agence postale communale et d'ouvrir une antenne France Services rue de Bagneux,

DECIDE de signer le bail commercial avec Hauts-de-Seine Habitat dont le siège est domicilié 45 rue Paul Vaillant-Couturier à Levallois-Perret, relatif aux locaux sis 49 rue de Bagneux à Sceaux .

Fait à Sceaux, le 21 juillet 2022



Philippe LAURENT